

## La direction « déblocc »

Le projet de la chartre de bloc est dans les tiroirs depuis 2 ans, il devait être présenté au CTEL du 15 mai 2012. Le personnel de bloc en a pris connaissance à cette occasion et a découvert la volonté de la direction de leur imposer une nouvelle organisation en 10 heures.

### **Le personnel du bloc refuse de travailler en 10h !**

Un groupe de travail a été mis en place (direction / personnel) pour réécrire la chartre, le personnel proposant des solutions permettant une amplitude d'ouverture plus grande des salles de blocs et évitant le travail en 10 heures.

Devant l'obstination de la direction à vouloir imposer les 10 heures, un préavis de grève a été déposé. Le personnel n'a eu d'autre solution pour se faire entendre que de mettre en place une opération « bloc mort », les agents refusant tous ensemble leurs assignations.

Les deux salles de blocs assurant les urgences étaient bien sur, elles, opérationnelles.

Après deux jours de grève, l'entrée décisive de la communauté médicale dans le débat, l'effort important consenti par les personnels, un protocole d'accord de fin de conflit semblait trouvé. En effet sur proposition du chef de service d'anesthésie réanimation et des chefs de chirurgie, plus question d'une généralisation des 10 heures mais des horaires permettant l'ouverture d'une salle sur deux en 10H et plus.

Cette réorganisation est corrélée à une discipline de chacun concernant notamment l'heure d'incision du premier patient, heure dont on sait l'impact sur les débordements inacceptables du soir.

Un protocole de fin de grève est écrit jeudi 28 juin, protocole contenant un paragraphe concernant les sanctions disciplinaires suite aux refus d'assignation.

L'intersyndicale refuse de signer ce protocole tant qu'apparaîtra le paragraphe contenant les sanctions car juridiquement les sanctions sont individuelles et ne peuvent apparaître collectivement.

Mme Orio ne l'entend pas de cette oreille et renie son propre protocole de fin de grève, au risque d'envenimer la situation au bloc opératoire. Notre directrice d'établissement s'entête dans l'affrontement.

A l'évidence, sans l'obstination de Mme Orio de voir figurer dans ce protocole les sanctions disciplinaires et financières qu'elle veut infliger aux personnels grévistes, l'intersyndicale CGT - SUD Santé l'aurait signé. Si l'objectif était d'améliorer la prise en charge des patients au bloc opératoire, la direction mesurerait alors pleinement l'avancée que représente un tel accord. A l'inverse, s'arc-boutant à y voir inscrit l'inacceptable pour les syndicats, la direction prouve que ses motivations sont ailleurs...et pour le coup nous le dénonçons.